

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUJON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Convocation et affichage : le 15/09/2023

Affichage de la liste des délibérations :  
le 05/10/2023

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 09	Votants : 14
	Pour : 14
	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc GENSAC, Vice-Président.

**PRÉSENTS** : Jean-Luc GENSAC, Vice-Président, Véronique BETIZEAU, Sandrine LAPEYRADE-TISON, Marie-Madeleine ROUIL, Michel JOLY, membre élus ; Chantal ARTUS représentant le secours catholique ; Yves SIROT représentant Ensemble et Solidaires – UNRPA ; Madeleine CHARBONNIER, Bernard GEOFFROY, membres nommés

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES** : Jean DAUDENS, membre élu qui donne pouvoir à Véronique BETIZEAU ; Marlène GIRAUDEAU représentant Handisport Royan, qui donne pouvoir à Marie-Madeleine CHARBONNIER ; Jean-François MOREL, membre élu qui donne pouvoir à Sandrine LAPEYRADE-TISON ; Pascale GADAL, membre nommé qui donne pouvoir à Marie-Madeleine ROUIL ; Emmanuelle TANTIN représentant l'UDAF, qui donne pouvoir à Jean-Luc GENSAC

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES** : Pascal FERCHAUD, Président ; Michèle BOURSIER, membre nommé

**ABSENTE NON EXCUSEE** : Alexandra LAVOIES, membre élu

**ASSISTAIENT EGALEMENT** : Carole BRUNET-ARTAXET, Directrice ; Wladimir GENYK, invité permanent expert

Délibération n° 2023-09-09

**POLE ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION RELATIVE AUX MERCREDIS PERISCOLAIRES ENTRE L'ASSOCIATION « LES MODELISTES CHARENTAIS » ET LE CCAS DE SAUJON**

Le Pôle Enfance du CCAS de Saujon pilote et coordonne l'ensemble des activités liées au périscolaire et à l'extrascolaire pour lesquelles des intervenants extérieurs sont sollicités. L'association « Les Modélistes Charentais » a été requise afin d'assurer des animations. Ses activités reposent sur la conception de réseaux modulaires d'exposition, en continuelle mutation, utilisés pour la formation des personnes intéressées dans les domaines de la création de plans, du montage de décor, du câblage, de l'animation lumineuse et sonore. L'activité ferroviaire participe au succès de l'association.

Le CCAS de Saujon souhaite confier à l'association « Les Modélistes Charentais » :

- une animation « modélisme » à l'attention d'un groupe de 12 enfants de CE2 et CM1 et CM2, **les Mercredis 27 Septembre, 04, 11 et 18 Octobre 2023.**

La convention jointe au projet de délibération est applicable **du Mercredi 27 Septembre au Mercredi 18 Octobre 2023.** Elle précise les conditions d'intervention en matière d'encadrement et d'animation des séances, l'attitude des intervenants auprès des enfants et le devoir de réserve au niveau des informations auxquelles ils auraient accès, la couverture de l'organisation des activités en terme d'assurance.

Les animations réalisées ne donnent pas droit à rémunération sachant que les frais pédagogiques demeurent à la charge du CCAS.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs ou pour une raison indépendante de la volonté ne permettant plus d'assurer les objectifs de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Les membres du Conseil d'Administration, appelés à se prononcer, autorisent Monsieur le Président du CCAS, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur le Vice-Président, à signer la convention relative à ces animations.



P/Le Président,  
et par délégation,  
Le Vice-Président du CCAS,

  
Jean-Luc GENSAC

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N° 017 - 261704431 - 20230928- 2023-09\_09-DE**

**Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 05/10/2023**

CONVENTION RELATIVE AUX MERCREDIS PERISCOLAIRES

Entre les soussignés

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SAUJON sis 1 route du Chay à SAUJON, représenté par son Président, Monsieur Pascal FERCHAUD, agissant conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2019,

Et

L'association Les Modélistes Charentais, représentée par son Président Monsieur Michel LAURENT domiciliée Hôtel de ville – 1 place Gaston Balande – 17600 SAUJON

Et

Les intervenants, Messieurs Michel LAURENT, Pascal RIME-BOISSAT-MAZERAT, Bernard BOURETTE, Jean COSNARD, Christian MORDELET, Jean GALLARD, Philippe ROBERT, Jean ANDRE et Philippe BAILLY

Préambule :

Le Pôle Enfance-Jeunesse du CCAS de SAUJON pilote et coordonne l'ensemble des activités liées au périscolaire et à l'extrascolaire pour lesquelles des intervenants extérieurs sont sollicités.

Le CCAS de SAUJON a décidé, pour assurer une animation "modélisme" prévue les **Mercredis 27 septembre, 4, 11 et 18 octobre 2023**, de faire appel à une association extérieure, Les Modélistes Charentais.

C'est l'objet de la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le CCAS de SAUJON confie à l'association Les Modélistes Charentais une animation à l'attention d'un groupe de 12 enfants de CE2, CM1 et CM2.

Les conditions de son intervention sont précisées dans la présente convention.

ARTICLE 2 – ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE MISE EN PLACE

L'association Les Modélistes Charentais, par l'intermédiaire de M. Michel LAURENT, s'engage à mettre en œuvre une animation dans les conditions suivantes :

Séances	Nombre d'heures	Nombre de semaines
Mercredi	3 x 1h30 (10h00-11h30) 1 (le 11/10) x 1h30 (9h45-11h15)	4

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT - ASSIDUITE – PONCTUALITE

Les intervenants, Messieurs Michel LAURENT, Bernard BOURETTE, Jean COSNARD, Christian MORDELET, Jean GALLARD, Philippe ROBERT, Jean ANDRE, ELOY, François, JOSSELIN Sylvain, MILLET Michel et Philippe BAILLY s'engagent à assurer l'encadrement et l'animation des séances en veillant au respect des horaires et jours programmés.

Ils devront signaler toute absence au Pôle Enfance-Jeunesse (06 11 96 49 31) dès qu'ils en auront connaissance afin de faciliter leur remplacement.

ARTICLE 4 - ATTITUDE – DEVOIR DE RESERVE

Les intervenants, Messieurs Michel LAURENT, Bernard BOURETTE, Jean COSNARD, Christian MORDELET, Jean GALLARD, Philippe ROBERT, Jean ANDRE, ELOY, François, JOSSELIN Sylvain, MILLET Michel et Philippe BAILLY s'engagent à ne pas divulguer les informations auxquelles ils auraient accès dans le cadre de l'exécution de leur mission et à adopter une attitude sans équivoque auprès des enfants tant au niveau de leur comportement que de leur vocabulaire.

Les intervenants se positionnent comme modèles et référents de l'enfant.

### **ARTICLE 5 : ASSURANCE**

L'organisation de l'activité est couverte par le CCAS. Toutefois, tout dommage corporel subi sur Les intervenants, Messieurs Michel LAURENT, Bernard BOURETTE, Jean COSNARD, Christian MORDELET, Jean GALLARD, Philippe ROBERT, Jean ANDRE, ELOY, François, JOSSELIN Sylvain, MILLET Michel et Philippe BAILLY, pendant la période d'animation, sera considéré comme un accident du travail qui sera à la charge de l'association.

### **ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIERES**

Les animations réalisées par l'Association Les Modélistes Charentais ne donneront pas droit à rémunération mais les frais pédagogiques seront à la charge du CCAS sur présentation d'une facture qui devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

Le CCAS règlera les factures par mandat administratif (paiement par le Comptable Public de la Trésorerie de ROYAN, émanation de la Direction Générale des Finances Publiques) dans les trente jours de leur réception. Le montant dû sera versé au compte bancaire figurant sur le RIB.

### **ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est applicable du Mercredi 27 septembre au Mercredi 18 octobre 2023 inclus.

### **ARTICLE 8 : RESILIATION DU CONTRAT**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs ou pour une raison indépendante de la volonté ne permettant plus d'assurer les objectifs de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à SAUJON, le.....

L'association  
Les Modélistes Charentais  
Le Président,

Le Président du CCAS,

Michel LAURENT

Pascal FERCHAUD

Les intervenants,

Les intervenants, Messieurs Michel LAURENT, Bernard BOURETTE, Jean COSNARD, Christian MORDELET, Jean GALLARD, Philippe ROBERT, Jean ANDRE, ELOY, François, JOSSELIN Sylvain, MILLET Michel et Philippe BAILLY.